

Postulat Jérôme Christen et consorts en faveur du sport à l'école et du respect des exigences légales fédérales et cantonales

Texte déposé

1. Rappel

Dans une interpellation développée en novembre 2013, je soulignais le fait que la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique estime que « l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique relèvent du mandat d'éducation de l'école », mais que, dans le canton de Vaud, ce principe peine à se concrétiser sur le plan pratique.

Dans cette intervention parlementaire, je rappelais que, en décembre 2001, le Conseil d'Etat avait répondu à une interpellation du député René Vaudroz ainsi : « Le Conseil d'Etat reconnaît l'importance de l'éducation physique scolaire pour les étudiants des gymnases et rétablira les trois heures pour chaque année dès que les finances le permettront. » Or, si en 2002 la dette atteignait 9 milliards de francs, aujourd'hui elle est de 1.5 milliard et les comptes régulièrement bénéficiaires. Qui oserait prétendre aujourd'hui que les finances ne permettent plus de se préoccuper de la santé des Vaudois ?

En 2006, j'étais déjà intervenu sur ce sujet. Cette même année, j'avais renoncé à faire une proposition d'augmentation de postes au budget, ayant obtenu de la part de collègues députés socialistes l'assurance que leur conseillère d'Etat était décidée à prendre les choses en main et qu'il fallait patienter un peu.

2. Constats

2.1. Heures d'enseignement de l'Education physique et sportive (EPS)

Dans sa réponse à cette interpellation en mars 2014, le Conseil d'Etat publiait un tableau qui faisait état du fait que 639 classes vaudoises ne bénéficiaient pas des trois périodes hebdomadaires de gymnastique imposées par la loi fédérale, ce qui représente quelque 12'800 élèves.

Premièrement, le Conseil d'Etat ne respecte pas le cadre légal et cela depuis de très nombreuses années. Deuxièmement, il n'a pas respecté ses engagements. Voilà déjà treize ans qu'il a affirmé qu'il rétablirait les trois périodes de gymnastique dès que les finances le permettraient. Or, non seulement, l'Etat a réalisé des amortissements extraordinaires avec l'assainissement de sa caisse de pensions, mais sa dette est quasiment à zéro. Il y a donc belle lurette que les finances permettent de respecter la loi.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que les problèmes d'obésité ne cessent d'augmenter de manière gravissime. Le nombre de personnes touchées a doublé ces vingt dernières années. On développe des programmes de prévention pour tout et n'importe quoi, mais on ne prend pas une mesure basique avec les heures d'éducation physique.

Récemment, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) a mis un terme — sans qu'elle ne soit capable de se justifier — à une initiative privée du champion de judo Sergei Aschwanden et de la direction de l'établissement de Rolle pour proposer des cours de judo qui ne coûtaient rien à l'Etat dans la mesure où ils étaient sponsorisés par une entreprise privée. Cela permettait de compenser un manque de salle de gymnastique en utilisant une salle adéquate pour le judo. La DGEO s'est contentée de dire — sans justification — que cela faisait partie de ses prérogatives. N'est-ce pas pourtant le rôle de l'Etat d'accueillir favorablement et de soutenir des initiatives qui permettent d'épargner l'engagement de l'Etat ?

Le Conseil d'Etat rejette les responsabilités de cette situation sur les communes (manque d'infrastructures pour l'EPS en scolarité obligatoire), mais il se garde bien d'évoquer la situation des gymnases qui n'ont pas tous trois périodes par an, faute de salles en suffisance dont la construction lui

revient. Et ce triste constat est encore plus patent pour les élèves des écoles professionnelles, lesquels sont les laissés-pour-compte de l'enseignement de l'éducation physique.

2.2. Formation requise

A la question de savoir si tous les enseignants vaudois qui dispensent des cours d'éducation physique étaient au bénéfice de la formation requise, le gouvernement avait répondu en effet que pour les degrés 5 à 8 HarmoS, en 2013, seuls 81% des enseignants disposaient des qualifications nécessaires. Cela signifie clairement que, dans de nombreux établissements, certains enseignants n'ont pas la formation requise.

A ce sujet, notre collègue Christiane Jaquet-Berger avait relevé en avril, lors de nos débats, que cette situation conduisait à des risques d'accidents et même à des accidents qui sont en augmentation : « On n'enseigne pas la gymnastique de la même façon quel que soit l'âge des élèves. La musculature et l'ossature ne sont pas les mêmes selon l'âge des personnes qui pratiquent ce sport. Il est important de pouvoir faire la différence dans les mouvements qui sont conseillés. »

Toujours dans le même contexte, depuis l'année scolaire entamée, les élèves des années 7-8 HarmoS sont rattachés au secteur primaire et peuvent donc avoir pour enseignants des maîtres généralistes dont certains ne sont pas du tout formés à l'enseignement de l'éducation physique, d'autres de manière superficielle, alors que, auparavant, ils bénéficiaient de maîtres spécialistes dans le cadre du cycle de transition. Cette situation est regrettable pour la qualité de l'enseignement à une période déterminante pour la santé physique des élèves.

3. Conclusion

La double obligation, créée par la loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique du 17 juin 2011 et par la loi vaudoise sur l'éducation physique et le sport votée par le Grand Conseil en décembre 2012, n'est donc toujours pas respectée.

L'Etat de Vaud exige des autres des règles qu'il n'est pas capable de respecter lui-même. Il devient donc urgent d'agir à la fois en faveur du nombre de périodes enseignées et de la formation des maîtres et maîtresses d'EPS. Le présent postulat demande au Conseil d'Etat qu'il présente un rapport qui fasse état d'une stratégie permettant :

- 1. de se mettre en conformité avec les lois fédérale et cantonale d'ici la rentrée scolaire 2016 en matière de nombre de périodes hebdomadaires d'éducation physique par semaine ;**
- 2. d'accueillir favorablement et de soutenir des initiatives privées pour lesquelles les enseignants disposent de la formation équivalente à celle admise dans l'école publique ;**
- 3. de prendre les mesures nécessaires pour que tous les enseignants vaudois qui dispensent des cours d'éducation physique soient au bénéfice de la formation requise d'ici la rentrée scolaire 2016 ;**
- 4. de prendre les mesures nécessaires pour que les années 7-8 HarmoS intégrées au primaire bénéficient également d'ici la rentrée 2016 de l'enseignement de maîtres spécialistes d'éducation physique comme c'était le cas auparavant, après avoir établi un recensement des enseignants généralistes (formés et non formés).**

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Jérôme Christen
et 26 cosignataires*

Développement

M. Jérôme Christen (AdC) : — J'interviens à ce sujet depuis 2006, ayant pris le relais du député René Vaudroz qui tapait déjà sur ce clou en 2001 — cela fait donc treize ans —, soit que la loi fédérale soit respectée. Le gouvernement avait alors répondu qu'il rétablirait les trois heures d'éducation physique scolaires dès que les finances le permettraient. Or, comme vous le savez, si la

dette atteignait 9 milliards de francs en 2002, aujourd'hui elle est quasiment à zéro et on ne peut donc plus prétendre que les finances ne permettent pas de se préoccuper de la santé des Vaudois.

En 2006, j'avais envisagé de proposer une augmentation de postes au budget. Mais ayant obtenu l'assurance de la part de certains collègues du parti socialiste que la conseillère d'Etat était décidée à prendre les choses en mains, j'y ai renoncé. Nous voilà maintenant au début 2015 et on ne voit toujours rien venir. Vous savez que j'ai relancé le sujet par le biais d'une interpellation, au printemps dernier. Le Conseil d'Etat n'a répondu que partiellement aux questions posées. Il semble prendre les choses à la légère ! Aussi, certains d'entre vous m'ont encouragé à déposer le présent postulat, qui est cosigné par Philippe Ducommun, Olivier Epars et Christiane Jaquet-Berger. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les problèmes d'obésité ne cessent d'augmenter d'une manière gravissime : le nombre des personnes touchées a doublé au cours des vingt dernières années.

Je demande plusieurs choses, dans mon postulat :

- Que l'Etat de Vaud se mette en conformité avec la loi fédérale et cantonale d'ici la rentrée scolaire 2016, ce qui laisse suffisamment de temps pour faire avancer les choses ; nous en discuterons en commission.
- Que les initiatives privées soient accueillies positivement.
- Que les enseignants aient une formation adéquate, dès lors qu'ils enseignent l'éducation physique et les sports et que l'on n'enseigne pas les mêmes mouvements à des jeunes qui ont huit, dix, douze, quatorze, ou seize ans.

Je vous remercie de votre attention.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.